

FORMULAIRE

PRIME SCOLAIRE 2023/2024

Les étudiants ayant passé avec succès leur année scolaire 2023/2024 peuvent demander une prime scolaire **jusqu'au 1er novembre 2024**.

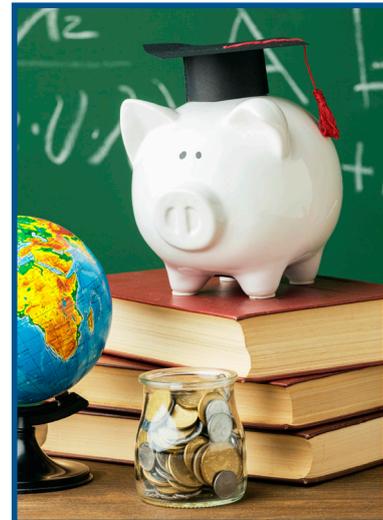
A cette fin, veuillez

- soit introduire une demande via notre site internet <https://beckerich.lu/prime-scolaire-2023-2024/>
- soit remplir le **formulaire** ci-dessous et présenter une **copie de votre diplôme ou bulletin de l'année scolaire écoulée** à l'administration communale (Commune de Beckerich, 6, Dikrecherstrooss, L-8523 Beckerich)

Si vous avez obtenu un diplôme étranger, veuillez joindre une homologation de votre diplôme par le Ministère de l'Éducation nationale!

Le montant accordé sera communiqué aux étudiants par courrier, mais pas avant décembre 2024. La prime sera retirée contre signature aux fins d'acquittement à l'administration communale.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter Mme Manuela WILTZIUS au T. 23 62 21-31 ou par courriel info@beckerich.lu.



DEMANDE D'OCTROI D'UNE PRIME SCOLAIRE 2023/2024

Par la présente, je soussigné(e),

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

No de téléphone: _____ E-mail: _____

demande de m'octroyer une prime scolaire pour:

- | | |
|---|--------|
| <input type="checkbox"/> une année d'études secondaire ou secondaire technique | 75,00 |
| <input type="checkbox"/> mon diplôme DAP ou CCP | 125,00 |
| <input type="checkbox"/> mon diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques | 150,00 |
| <input type="checkbox"/> mon diplôme de Brevet de Maîtrise | 150,00 |
| <input type="checkbox"/> ma 1 ^{ière} année d'études du Brevet de technicien supérieur | 125,00 |
| <input type="checkbox"/> une année d'études supérieures ou de niveau universitaire | 125,00 |
| <input type="checkbox"/> une prime unique pour diplôme de fin d'études supérieures (soit au niveau Bachelor, soit au niveau Master) | 200,00 |
| <input type="checkbox"/> mon diplôme de Brevet de technicien supérieur | 200,00 |

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires aux traitements de votre demande de subside par les services de l'Administration communale. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'aux délais d'archivage légaux applicables.

Date: _____ Signature: _____